

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

17 Octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

19

VOTANTS

28

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

579

OBJET :

Attribution du marché global de performance ayant pour objet la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un Centre de tri modernisé de collecte sélective à La Veuve

L'an deux mille vingt et deux (2022), le dix-sept octobre (17) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 6 octobre 2022, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT, Maryline VUIBLET, Anne-Laure WERBROUCK, et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Jean-Pierre FORMET, Fabrice HUBERT, Jacques JESSON, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Était présent le membre suppléant : Pascal ERRE (Suppléant de MR DESANLIS),

Étaient représentés :

Mesdames Nathalie COUTIER (Pouvoir Philippe CAPLAT), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Messieurs Michel COURTEAUX (Pouvoir Fabrice HUBERT), Augustin DELAVENNE (Pouvoir Jacques JESSON), Thierry DUPONT (Pouvoir Patrick VIÉ), Yves GERLOT (Pouvoir Roland BOULARD), François MOURRA (Pouvoir Jean-Marie VIEVILLE), Alphonse SCHWEIN (Pouvoir à Maryline VUIBLET), Patrice VALENTIN (Pouvoir Julien VALENTIN).

Le SYVALOM est compétent en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés conformément à l'article L. 2224-13 du CGCT.

Afin d'exercer ses compétences le Syndicat a lancé une procédure visant à l'attribution d'un Marché global de performance au sens des articles L. 2171-3, R. 2171-2 et R. 2171-3 du Code de la commande publique (ci-après « CCP »).

Le Marché a pour objet la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un Centre de tri modernisé de collecte sélective à La Veuve. Le Centre de tri Modernisé devra permettre le tri de 28 000 tonnes par an sur deux postes de travail de déchets issus des collectes sélectives du SYVALOM, du SDED52 et du SMET55.

Le Marché comprend également l'exploitation du Centre de tri jusqu'à la réalisation des travaux relatifs au Centre de tri modernisé.

Le Marché comprend notamment :

- L'éventuelle réalisation ou le porter à connaissance des modifications du dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- L'éventuelle réalisation du dossier de demande de permis de construire (PC) ou de demande de travaux, si besoin ;
- L'accompagnement du Maître d'Ouvrage jusqu'à leurs obtentions ;
- La réalisation de l'ensemble des prestations nécessaires au bon fonctionnement du site : les études de conception des installations, les études d'exécution, équipements et accessoires, électricité, contrôle commande, fabrication, approvisionnement, montage, mise au point, mise en route et mise en service industrielle de la totalité des ouvrages, et obtention des performances garanties nécessaires à la réception ;
- La réalisation des travaux de génie civil, bâtiment, second œuvre, VRD ;
- La remise des documents d'études à tous les stades du projet, dont le Dossier des Ouvrages Exécutés, les guides de conduite et de maintenance, les éléments pour le Dossier d'Interventions Ultérieures sur les Ouvrages ;
- L'exploitation et la maintenance du Centre de tri en phase transitoire ;
- L'exploitation et la maintenance du Centre de tri modernisé.

La durée prévisionnelle globale du marché est de 99 mois à compter de la notification du marché ou de la date de démarrage des prestations indiquée dans la notification du Marché.

Le démarrage effectif des prestations est prévu, à titre prévisionnel au 1er décembre 2022.

Cette durée comprend :

- L'exploitation / maintenance technique du Centre de tri pour une durée estimée à environ 15 mois ;
- les délais d'études, de conception, d'obtention des autorisations, de réalisation, des ouvrages composant le Centre de tri modernisé pour une durée estimée à environ 12 mois ;
- l'exploitation / maintenance technique du Centre de tri modernisé à compter de sa réception par le Syndicat et pour une durée ferme de 60 mois.

Le Marché comprend une option au sens de l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique. Cette option porte sur la mise en œuvre d'une solution de tri de 20 000 tonnes par an sur deux postes de travail de déchets issus des collectes sélectives du SYVALOM en substitution de la solution de base portant sur la conception et la réalisation d'un Centre de tri modernisé d'une capacité de 28.000 tonnes par an.

Le marché comprend 3 PSE obligatoires, imposées par l'acheteur :

- PSE n°1 : Gestion des déchets de collecte sélective pendant la période de travaux ;
- PSE n°2 : Extraction sur refus des différents matériaux valorisables y compris les « petits aluminiums et souples » ;
- PSE n°3 : Réalisation des études d'exécution, des travaux, de la mise en service industrielle des installations nécessaires à la flexibilité de production des différents standards fibreux (papiers, papiers-cartons d'emballages mêlés).

Afin de choisir le futur titulaire du marché global de performance, le SYVALOM a donc lancé une procédure avec négociation.

Dans ce contexte, le Syndicat a publié un avis d'appel public à la concurrence adressé le 13 avril 2022 aux divers organes de publication (BOAMP et JOUE) sous le numéro 22-51149.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 9 mai 2022 à 12h00.

Avant la date limite de remise des candidatures, quatre candidatures ont été réceptionnées par voie électronique sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

Ces candidatures sont les suivantes :

Numéro d'ordre d'arrivée	Nom du candidat
1	Groupement conjoint Chazelle (mandataire), KESTLER ARCHITECTURE et BIANNA FRANCE
2	Groupement SEPUR (mandataire), AR-VAL, GRIFAB, ELCIMAI et ATOSSA
3	COVED
4	Groupement conjoint CENTRAIS RECYCLAGE (mandataire), AKTID, ER ARCHITECTES

Une régularisation a été demandée par voie dématérialisée par le Syndicat le 13 mai 2022 à l'ensemble des candidats à l'exception du groupement Chazelle dont la candidature était complète.

L'ensemble des candidats a régularisé leurs candidatures.

Les quatre candidats ont été agréés au regard de leurs capacités juridiques, techniques, professionnelles et financières.

Les candidats ont été invités à remettre leur offre initiale, en date du 20 mai 2022 par courrier. La date limite de réception des offres initiales était fixée au 5 juillet 2022 à 12h00.

Les 4 candidats ont déposé une offre, avant la date et heure limites de remise des offres initiales.

Les 4 candidats ayant déposé une offre initiale ont reçu via la plateforme de dématérialisation une convocation à une séance de négociation.

Cette séance de négociation s'est déroulée le 20 et 21 juillet 2022.

Les 4 candidats ont été invités à déposer une offre finale sur la plateforme de dématérialisation, par courrier du 4 août 2022, avec date de limite maximale de dépôt des offres le 20 septembre 2022.

Les 4 candidats ont remis les offres dans le temps imparti.

Le classement des offres et par conséquent le choix du titulaire sont les suivants :

	Groupement 1 - CHAZELLE	Groupement 2 - CENTRAIS RECYCLAGE	Groupement 3 - PAPREC	Groupement 3 - PAPREC (variante)	Groupement 4 - SEPUR	Groupement 4 - SEPUR (variante)
MOYENNE SOLUTION DE BASE + OPTION						
Critère 1 : Coût global	30,831	30,234	29,063	29,319	31,945	32,101
Critère 2 : Qualité technique offre "conception-réalisation"	25,412	22,947	21,924	21,857	23,660	23,336
Critère 3a : Qualité technique offre "exploitation et maintenance" en phase 3 (solution transitoire)	3,267	1,600	3,083	3,083	3,000	3,000
Critère 3b : Qualité technique offre "exploitation et maintenance" en phase 4 (solution définitive)	11,333	8,800	11,067	11,067	10,800	10,000
Critère 4 : Délais de réalisation de la construction de l'ouvrage	2,250	5,000	3,250	3,250	2,250	2,250
Critère 5 : Part d'exécution confiée à des PME	1,412	4,000	1,129	1,129	1,547	1,547
Note globale (sur 100)	74,504	72,582	69,516	69,705	73,201	72,234
Rang	1	3	6	5	2	4

Le 17 octobre 2022, la CAO s'est réunie et a, au regard des critères de jugement des offres et de leur pondération, émis un avis :

- Favorable sur l'offre finale du Groupement conjoint Chazelle (mandataire), KESTLER ARCHITECTURE et BIANNA France
- Défavorable sur les offres finales des autres candidats.

VU le rapport d'analyse des offres présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2022 à 17h ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2022 mentionnée dans le Procès-verbal,

Le Comité Syndical ; après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le classement des offres,

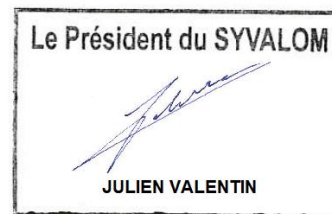
AUTORISE le Président à signer le marché global de performance ayant pour objet la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un Centre de tri modernisé de collecte sélective à La Veuve pour un montant de 47 168 293,40€,

AUTORISE le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Président à procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 17 octobre 2022

Le Président



Julien VALENTIN